Projet

Il s'agit ici d'une vidéo à réaliser en fonction du texte de la pétition intitulée :

« Mettons fin aux services alarmants d'Orange Money et MTN Mobile Money en Afrique ».

Pétition à signer sur le site www.change.org, via le lien https://change.org/anti-arnaque-afrique

Page transitoire se rapportant à la vidéo à réaliser

Parce que le développement de l'Afrique vous tient à cœur, lisez attentivement et intégralement la présente pétition ; et signez la pour ainsi militer de facto non seulement contre les services alarmants d'Orange Money et MTN Mobile Money dans ce continent, mais également contre le détournement des projets partout dans le monde (cf. SUPPLÉMENT dans les dernières pages de la pétition).

Afrique

Transfert d’argent mobile

Un chercheur africain vient de proposer à Orange Money Cameroun et à MTN Mobile Money Cameroun, la réalisation d’un projet conçu par lui-même s’inscrivant dans le cadre du perfectionnement des services de déblocage des comptes. A noter que les services en vigueur jettent chaque jour, plus de 10 millions de clients en pâture aux arnaqueurs, agresseurs, et même kidnappeurs…

* Il importe de savoir que les entreprises susmentionnées sont des filiales de deux multinationales (Orange Money et MTN Mobile Money) assimilables, chacune, à un médecin qui administre, en cas d’une pathologie donnée, les mêmes soins à chacun de ses malades.



Plusieurs de nos amis ont été victimes d'arnaque et ont ainsi perdu beaucoup d'argent. Cette situation est la conséquence du fonctionnement négligent des services de déblocage des comptes **Orange Money** et **MTN Mobile Money** en Afrique. Chaque jour, des milliers de clients sont exposés aux arnaques et agressions à travers ce continent.

Selon un rapport de la Banque Mondiale, environ **60%** de la population de l'Afrique subsaharienne utilise le mobile money pour leurs transactions financières. Ces personnes sont souvent dépendantes de ces services pour leurs revenus et leur survie économique (source : Banque Mondiale). Considérant cela, cette pétition est fondée sur un projet dédié, entre autres, à plusieurs associations de défense des intérêts des consommateurs.

La clé de voûte du projet ici concerné est l'institution au Cameroun du **"Certificat d'Identité"**, un concept inédit fondé sur le recours à la Police, dans le cadre de l'identification des clients ; ce qui est le gage des résultats inestimables. Une autre possibilité consisterait à s'inspirer de l'**Identité Numérique Certifiée**, un concept en vigueur dans certains pays dont la France, à la faveur de l'application mobile France Identité. Les conditions à remplir :

- Être majeur ;
- Posséder un téléphone portable doté de la technologie NFC sans contact (également utilisée pour le paiement sans contact) avec Android 11 ou IOS 16 minimum ;
- Avoir une Carte Nationale d'Identité Electronique (**CNIE**) permettant le sans contact.

A l'instar du **« Certificat d'Identité »**, l'**Identité Numérique Certifiée** est une solution que l'on peut adopter au Cameroun, sauf qu'elle dépend, entre autres, de la prise en considération des technologies somme toute plus ou moins onéreuses. Par ailleurs, il convient de préciser que la **CNIE** n'existe pas au Cameroun ; et que, à titre d'information, l'**Identification Numérique Certifiée** est facultative en France.

Il y a sans doute lieu de faire remarquer d'emblée que, les multinationales **Orange Money** et **MTN Mobile Money** se doivent de faire leur mea-culpa, non seulement parce qu'elles se permettent chaque année depuis plus d'une décennie d'enjoindre à leurs filiales en Afrique de prescrire à des milliers d'agents de faire fonction d'Officiers de Police Judiciaire (usurpation de fonction), mais surtout pour les pertes matérielles ainsi que les dommages corporels auxquels sont exposés chaque jour les Africains.

Le document ci-après est un fac-similé d'une lettre adressée à Monsieur le Directeur général d'**Orange Money Cameroun**. Pour des raisons de confidentialité, certaines références sur ce fac-similé ont été tronquées.

Philibert MBOUM
Tél. : 696 05 44
Courriel : philibert.mboum

Douala, le 12 mai 2025



A

Monsieur le Directeur général
d'Orange Money Cameroun

Douala

Objet : Mise en demeure / « Perfectionnement des services de déblocage des comptes Orange Money et MTN Mobile Money au Cameroun »
https://archive.org/details/om-mo-mo-cameroun

Monsieur le Directeur général,

La **Radio Equinoxe** s'est faite l'écho, le 10 avril dernier, de l'interpellation au quartier PK 14, par la Compagnie de Gendarmerie de Douala 3, du cerveau d'un gang de hackers et arnaqueurs.

Pour vider les comptes des victimes, le gang de trois (03) personnes disposait, entre autres, des ordinateurs, des smartphones et d'une cinquantaine de cartes SIM. Son mode opératoire consistait : à dupliquer les numéros des clients ou victimes au travers de l'application d'**Orange Cameroun** dénommée **Max It** ; à contrôler les transactions des clients et à changer si nécessaire leurs codes secrets, à l'effet d'effectuer des retraits d'argent frauduleux.

Le scandale révélé survient à la suite de nombre de lettres et courriels que depuis le 17 octobre 2024 j'ai adressés en vain à votre homologue de **MTN Mobile Money Cameroun** et à vous-même, en vue de l'adoption du **« Certificat d'Identité »**, un concept inédit mis sur pied par moi-même.

Après lecture de mon projet référencé en marge, lequel s'intitule **« Perfectionnement des services de déblocage des comptes Orange Money et MTN Mobile Money au Cameroun »**, il apparaît que le **« Certificat d'Identité »** qui en est la clé de voûte comblera toutes les attentes en matière d'identification des personnes ou plutôt des clients. Dans cette perspective, il - **le « Certificat d'Identité »** - permettra à **Orange Money Cameroun** de rectifier le tir dans les cas : de déblocage des comptes ; de reconduction des numéros des clients ayant par exemple perdu leurs portables ; etc. En un mot, l'adoption du **« Certificat d'Identité »** par l'entreprise que vous dirigez mettra ipso facto ses clients à l'abri de plusieurs infortunes, allusion faite notamment aux agressions, y compris les enlèvements. Par conséquent, au nom de ce que, du fait des services de votre entreprise décriés sans cesse depuis plus d'une décennie, des millions de Camerounais sont jetés chaque jour en pâture aux arnaqueurs, agresseurs et kidnappeurs, nous demandons, un certain nombre d'associations de défense des intérêts des consommateurs et moi-même, qu'une suite favorable soit accordée à cette énième lettre ; ce qui, le cas échéant, non seulement nous dissuadera des poursuites judiciaires prévues en filigrane dans l'avant-dernier paragraphe de mon projet ici concerné qui est publié sur le lien

https://archive.org/details/om-mo-mo-cameroun, mais nous résoudra à supprimer une pétition que nous sommes pour le moment en train d'enrichir, laquelle fait cas, entre autres, du scandale rapporté récemment par la **Radio** et la **Télévision Equinoxe**. En clair, il est à retenir qu'au nom de la lutte contre l'arnaque et l'insécurité au Cameroun, nous nous réservons de promouvoir tous azimuts ladite pétition qui vraisemblablement aurait un impact néfaste sur la réputation de votre multinationale.

En somme, il est certainement important de relever qu'à l'exception de s'acquitter des royalties, l'adoption du **« Certificat d'Identité »** nécessitera simplement un accord de collaboration avec la Police. Cette collaboration devant être gratuite, elle sera par ailleurs à juste titre très favorablement saluée par le Gouvernement de Yaoundé et réjouira votre clientèle.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments très distingués.

Philibert MBOUM

<u>Cc.</u> : - Quelques institutions et associations auxquelles est dédié le projet
- Archives

Argent Mobile
en Afrique

Donner aux populations de bon nombre de pays parmi lesquels le Cameroun, la possibilité de profiter des services inédits et par surcroît de nature à rendre caducs les services que leur offrent actuellement certaines entreprises, y compris même des multinationales, dont Orange Money et MTN Mobile Money.

Il s'agit ici d'une compilation de deux (02) projets, en l'occurrence le projet A et le projet B qui s'inscrivent sans aucun doute dans le cadre du perfectionnement des services qu'offrent les multinationales Orange Money et MTN Mobile Money au Cameroun, ou pour mieux dire en Afrique…

1ère Partie
Projet A

L'application JUMELAGE : Une initiative visant à l'exploitation de deux projets inédits…
https://archive.org/details/app-jumelage

2ème Partie
Projet B

Perfectionnement des services de déblocage des comptes Orange Money et MTN Mobile Money au Cameroun
https://archive.org/details/om-mo-mo-cameroun

*** Cette pétition ne pouvant contenir tous les projets de la compilation (https://archive.org/details/app-compilation), seul le projet B est exposé ci-après. A noter que les projets ici concernés ont été conçus de sorte qu'il est possible de les réaliser dans beaucoup de pays, en comptant bien entendu avec le contexte de chaque pays.**

Liens susmentionnés

Projet A : https://archive.org/details/app-jumelage

Projet B : https://archive.org/details/om-mo-mo-cameroun

Compilation des projets : https://archive.org/details/app-compilation

Cameroun

Interpellation d’un gang de hackers et arnaqueurs

Dans son journal du soir, le jeudi 10 avril 2025, la Radio Equinoxe, un média du Groupe La Nouvelle Expression dont le siège est à Douala, s’est faite l’écho de l’interpellation par la Compagnie de Gendarmerie de Douala 3, du cerveau d’un gang de hackers et arnaqueurs qui opérait au quartier PK 14.

Pour vider les comptes Orange Money et MTN Mobile Money des victimes qu’il choisissait parfois avec la facilitation des complices au sein des opérateurs de téléphonie mobile et/ou des anciens employés de ce secteur, le gang disposait, entre autres, des ordinateurs, des smartphones et d’une cinquantaine de cartes SIM. Son mode opératoire consistait : à dupliquer les numéros des clients au travers de l’application d’Orange Cameroun dénommée Max it ; à contrôler les transactions des clients et à changer si nécessaire leurs codes secrets, à l’effet d’effectuer des retraits d’argent frauduleux.



PROJET

Perfectionnement des services de déblocage des comptes
Orange Money et MTN Mobile Money
au Cameroun

Titre initial :

Perfectionnement des services de réinitialisation
des codes PIN à l'effet du déblocage des comptes
Orange Money et MTN Mobile Money
au Cameroun

Contenu :

1 - La réinitialisation des codes PIN et le déblocage des comptes

1 - 1 Définition

La réinitialisation des codes PIN consiste dans le présent contexte, à les ramener soit à 0000, soit à 00000. Elle précède le déblocage des comptes, c'est-à-dire le fait de parvenir à les faire fonctionner, en levant une suspension automatique très souvent occasionnée après trois (03) mauvais codes PIN validés.

2 - 1 Les services en vigueur

Le déblocage des comptes, chez **Orange Money Cameroun** ou chez **MTN Mobile Money Cameroun**, consiste grosso modo à se rendre à une agence destinée à offrir, entre autres, ce service, en se munissant soit d'une Carte Nationale d'Identité (CNI) et d'une photocopie de celle-ci qu'il faudra signer à trois reprises ; soit d'un récépissé de demande d'établissement de CNI et d'une photocopie de ce document devant également être signée. Après vérification de l'identité du client, c'est-à-dire le

demandeur du service, l'agent (**Orange ou MTN**) le recevant, lui présentera un questionnaire, à défaut de s'enquérir :

1) Du solde approximatif de son compte ;
2) Du solde approximatif de son crédit d'appel (ce qui est loin d'être une colle, grâce aux applications #155# et *123#) ;
3) De ses deux (02) derniers numéros appelés ou reçus (cela nécessitant de recourir simplement au journal des appels...) ;
4) De la nature de sa dernière transaction / dépôt ou retrait

2 -L'optique du perfectionnement

1 - 2 Mise en évidence des failles et des corollaires

Il s'agit ci-après d'un cas indicatif s'inscrivant dans le cadre du déblocage des comptes et mettant en évidence les failles et corollaires des services ou plutôt du service qu'offrent les entreprises **Orange Money Cameroun** et **MTN Mobile Money Cameroun**.

Ce cas concerne deux membres d'une tontine (une tontine africaine) ayant créé, chacun, en un même jour, un compte **Orange money**, ou **MTN Mobile Money**. Chaque membre de cette tontine devant cotiser uniquement au moyen de son compte, il est à noter que chaque bénéficiaire perçoit, directement dans son compte, les cotisations des autres membres ou adhérents. Sur ce, il y a lieu de faire remarquer que l'un des deux membres visés par le présent cas (cet exemple) est une victime d'un enlèvement commandité par l'autre membre. Les auteurs de l'enlèvement fournissent à l'instigateur, le téléphone portable de la victime, ainsi que quelques documents portant sa signature, en l'occurrence surtout sa CNI. Ne pouvant pas déverrouiller le téléphone volé, l'instigateur du rapt qui au passage ressemble dans une certaine mesure à la victime, retirera de ce téléphone la ou les cartes SIM, pour les insérer dans n'importe quel téléphone n'étant pas verrouillé.

Afin que l'instigateur qui au bout du compte aura à faire débloquer le compte de la victime parvienne à obtenir toutes les réponses aux questions devant lui être posées (le solde approximatif de ce compte, la nature de la dernière transaction, etc.), il - l'instigateur - cherchera tout d'abord à connaître le numéro de téléphone de l'adhérent enlevé, en comptant soit avec l'application *141#, au cas où ce dernier serait un client **MTN**, soit avec l'application #997#, la victime étant un client **Orange**. En faisant un dépôt au numéro que l'instigateur trouvera, un SMS lui indiquera le montant du dépôt effectué par lui-même (dépôt qui sera la dernière transaction…) et par surcroît le solde du compte du bénéficiaire, autrement dit le solde du compte de l'adhérent enlevé. Cette démarche sera concluante également pour ce qui est du solde du crédit d'appel, au cas où les applications #155# et *123# ne fonctionneraient pas.

Au demeurant, l'instigateur du rapt qui du reste aura des traits de ressemblance avec le membre de la tontine enlevé, s'armera facilement de toutes les réponses aux questions qu'on aura à lui poser :

- Solde approximatif du compte… ;
- Solde approximatif du crédit d'appel… ;
- Les 2 derniers numéros appelés ou reçus ;
- Nature de la dernière transaction / dépôt ou retrait

Dès que le malfrat, l'instigateur de l'enlèvement, obtient toutes les réponses dignes de lui donner satisfaction, il ne lui restera qu'à s'exercer à imiter la signature de celui qu'on aura enlevé ; et à se munir de la CNI de celui-ci, ainsi que d'une photocopie de cette CNI.

Pour faire en sorte que le compte de la victime soit bloqué (ce qui est peut-être superfétatoire) l'instigateur du rapt ou le malfrat n'aura qu'à taper jusqu'à trois (03) reprises, des codes PIN qui seront certes imaginaires ; et qui en s'avérant tous incorrects, permettront au malfrat d'atteindre promptement son objectif. Après cette étape très facile, l'instigateur, comme un élève ayant bien appris ses leçons, ira avec beaucoup d'assurance, subir son « examen », dans une agence **Orange** ou **MTN**.

Une fois que le compte de la victime sera débloqué, le malfrat ou l'instigateur du rapt, en deviendra maître, et s'en servira fort probablement en hâte.

Outre l'hypothèse de la page précédente, on peut évoquer le cas d'un accidenté conduit à un hôpital par des personnes très peu scrupuleuses lui ayant auparavant subtilisé son téléphone portable et plusieurs documents desquels sa CNI.

2 - 2 Perfectionnement

Il importe de souligner d'emblée que le présent projet a été conçu de sorte qu'en le réalisant, l'identification des clients d'**Orange Money Cameroun** et de **MTN Mobile Money Cameroun**, ne soit plus problématique ; et qu'il soit ainsi enclenché une lutte incomparable (spontanée et latente) contre l'insécurité au Cameroun.

Eu égard à ce qui précède, il sera incontestablement judicieux de s'assurer la collaboration de la Police, en vue de la réalisation de la présente initiative. En clair, la Police dispose non seulement d'un personnel compétent en matière d'identification des personnes, mais aussi du matériel adéquat, s'agissant, entre autres, des toises. Pour tout dire, la solution ici proposée repose sur une collaboration devant exister entre, d'une part **Orange Money Cameroun** et **MTN Mobile Money Cameroun** ; et d'autre part la Police.

Un client quelconque dont le compte sera bloqué ou ayant oublié son code PIN, devra d'abord obtenir, en se rendant à un Commissariat de Police, un **« Certificat d'Identité »** qu'on lui demandera dans une agence **Orange** ou **MTN**.

On pourra demander à tout client (**Orange** ou **MTN**) de désigner tout au moins un témoin, c'est-à-dire un client qui, tout comme lui-même, recevra un SMS, chaque fois que son compte sera bloqué. Les témoins devront être des proches, des amis, etc. Chaque **« Certificat d'Identité »** portera la date et l'heure du blocage ayant été l'objet de la demande du Certificat. Il sera demandé à chaque témoin, soit par téléphone, soit dans un Commissariat de Police ou bien dans une agence **Orange** ou **MTN**, d'aider, entre autres, à l'identification du client qui l'aura désigné longtemps auparavant.

3 - Quelques remarques

Il pourra être superflu de rectifier le tir, quant à un inconvénient mis en évidence dans ce document : l'affichage des soldes, après les dépôts, les retraits, etc.

Demander à un client la date de création de son compte, est une question capitale mais qui n'est pour ainsi dire jamais posée, et pour cause ! Il sera presque toujours très difficile, voire impossible de répondre avec exactitude à cette question. Qu'à cela ne tienne, l'instigateur du rapt évoqué dans ce document, aura réponse à tout...

L'enregistrement des **Numéros de Récupération**, recommandé par **Orange Money Cameroun** et **MTN Mobile Money Cameroun** à leurs clients, en vue d'une réinitialisation facile de leurs codes secrets (codes PIN) en cas d'oubli, est une solution mi-figue, mi-raisin ne remettant par ailleurs pas en cause la nécessité d'instituer au Cameroun, le **« Certificat d'Identité »** qui est un concept inédit. Pour démontrer cela, on peut invoquer deux cas :

1) Cas indicatif des actes de filouterie dont seront à l'abri les clients, dans le contexte du **« Certificat d'Identité »**.

- Un adolescent récalcitrant qui ayant eu l'intuition que le **Numéro de Récupération** de son père est l'un de ses numéros mobiles, décide, après découverte du pot aux roses, d'attendre patiemment le jour où son père oubliera ses téléphones portables chez eux, ce qui lui offrira l'occasion de faire sans difficulté et en hâte un retrait d'argent pouvant être très important. A cet effet, il n'aura qu'à retirer de l'un des téléphones de son père, la carte SIM qui lui sera utile...

2) Cas indicatif témoignant de la nécessité d'instituer le **« Certificat d'Identité »** au Cameroun. Ce cas est avant tout l'illustration de l'état actuel des choses.

- Lorsqu'un client ne peut avoir connaissance du code ou du mot de passe envoyé par SMS à son **Numéro de Récupération**, ce numéro appartenant à quelqu'un ayant par exemple perdu son téléphone portable et étant malade et par surcroît hospitalisé, le client plus ou moins dans le désarroi, du fait de ne pouvoir connaître le code ou le mot de passe ayant été envoyé, décide contre son gré du déblocage de son compte par un passage dans une agence. A noter que ce déblocage, tel qu'il a été pensé, est un pis-aller.

Les exemples évoqués dans ce document ou projet sont chacun une preuve que certaines applications mises par **Orange Money Cameroun** et **MTN Mobile Money Cameroun** à la disposition de leurs clients présentent des inconvénients. Sur la même lancée, il est important de faire également mention des SMS que reçoivent par moments depuis un certain temps les clients d'**Orange Money Cameroun** et de **MTN Mobile Money Cameroun**, ces SMS émanant de deux (02) publications mises en ligne par les entreprises en question et reproduites ci-après. En un mot, les solutions qu'offrent **Orange Money Cameroun** et **MTN Mobile Money Cameroun** sont assimilables aux médailles, d'autant qu'elles ont des « revers ». Pour étayer cela, on peut dire, à titre de rappel et en guise d'exemple, que toute personne malveillante - un arnaqueur - qui retire d'un téléphone verrouillé ne lui appartenant pas, une carte SIM, pour l'insérer dans son téléphone ou dans un téléphone quelconque dans tous les cas non verrouillé, parvient ainsi à être considéré (grâce à l'application qu'il devra choisir…) comme le possesseur de cette carte ayant oublié son code PIN ; et n'aura par conséquent aucune difficulté à réinitialiser et à changer frauduleusement le code PIN du client seul en droit de profiter de la carte SIM utilisée.

1- **Reproduction de la publication d'Orange Money Cameroun**

Gratuit

Réinitialiser son code secret Orange Money
Sans engagement

Ce service vous donne la possibilité si vous avez oublié **votre code secret** OM de le **réinitialiser** c'est à dire, le ramener à 0000 et ensuite d'en créer un nouveau.

Vous avez oublié votre code secret Orange Money ?

Vous n'aurez plus besoin de vous rendre en agence ou d'attendre de longues minutes en ligne avec la hotline.

Télécharger l'application Orange Money Afrique

Détails de l'offre

Vous avez oublié votre code secret Orange Money ?

Pas de panique, vous pouvez le réinitialiser facilement.

Pour réinitialiser votre **Code Secret Orange Money**, il faut enregistrer un **Numéro de Récupération**.

- Si vous avez déjà enregistré un **Numéro de Récupération**, passez directement à l'étape **B**.

- Si vous n'avez pas encore enregistré un **Numéro de Récupération**, suivez d'abord l'étape **A**.

A – Enregistrement du Numéro de Récupération :

Vous pouvez utiliser l’application **Orange Money Afrique** ou taper le code **#150*6#** pour enregistrer votre **Numéro de Récupération**.

- Sur l'application Orange Money Afrique :

Si vous n’avez pas encore installé l’application Orange Money Afrique dans votre smartphone, téléchargez-la sur **Google Play** ou sur l’**App Store**.

Google Play est destiné aux utilisateurs de smartphones Android et l’App Store est destiné aux utilisateurs de l’IPhone.

Ø Comment enregistrer votre numéro de récupération sur Orange Money Afrique ?

1. Lancez l’application Orange Money Afrique sur votre smartphone
2. Sélectionnez le menu « Code secret oublié »
3. Suivez les instructions qui sont affichées

- Sur le code #150*6# :

Ø Comment enregistrer votre numéro de récupération sur le code #150*6# ?

1. Choisissez l’option « Code Secret Oublié »
2. Suivez les instructions qui sont affichées

B – Réinitialisation du Code Secret :

Vous pouvez utiliser l’application **Orange Money Afrique** ou taper le code **#150*6#** pour réinitialiser votre **Code Secret**.

Ø Comment réinitialiser votre Code Secret sur Orange Money Afrique ?

1. Lancez l’application Orange Money Afrique sur votre smartphone
2. Sélectionnez le menu « Code secret oublié »
3. Sélectionnez le menu « Réinitialiser »
4. Suivez les instructions qui sont affichées

Ø Comment réinitialiser votre code secret sur le #150*6# ?

1. Choisissez l’option « Code Secret Oublié »
2. Suivez les instructions qui sont affichées

En utilisant l’application Orange Money Afrique ou en tapant le code #150*6#, votre code secret sera envoyé par SMS sur votre **Numéro de Récupération**.

Ou alors, un mot de passe sera envoyé sur votre **Numéro de Récupération**. Utilisez ce mot de passe pour réinitialiser votre **Code Secret** Orange Money.

Ce service OM est gratuit !



2- Reproduction de la publication de MTN Mobile Money Cameroun

Comment réinitialiser mon code pin MoMo?
Modifié le : Jeu, 11 Avr., 2019 à 11:16 H

Comment réinitialiser mon code PIN MoMo ?
Si vous souhaitez réinitialiser votre PIN MoMo et vous avez moins de 2000Fcfa dans votre compte, vous pouvez le faire sans vous déplacer en composant *126#, choisissez l'option 4 « PIN oublié » » et suivez les différentes étapes. ***En cas de solde supérieur à 2000 FCFA, vous devez uniquement vous rendre à l'une de nos agences, muni de votre pièce d'identité.***

Si mon compte MoMo n'est pas à mon nom puis-je reinitialiser mon PIN MoMo?
Si votre compte est supérieur à 2000F et que vous devez vous rendre en agence, assurez vous de venir avec la personne concernée, et vos pièces d'identité, pour des mésures de sécurité.

Et si mon PIN est bloqué?
Lorsque votre PIN MoMo est bloqué, vous devez absolument vous rendre à l'une de nos agences MTN, muni de votre pièce d'identité afin qu'un agent reinitialise votre PIN.

Puis-je le faire à distance?
Cette opération se fait uniquement en agence, en présence du propriétaire du compte MTN MoMo.

Comment changer mon code PIN MoMo ?
Pour changer votre code PIN, composez *126#, choisissez l'option 7 « Mon compte », ensuite sélectionnez « changer PIN Code ».

- -

En scrutant le 2ème paragraphe de cette page, on se rend compte que **MTN Mobile Money Cameroun** s'emploie à la circonspection. Qu'à cela ne tienne, il est évident par exemple qu'un enfant qui

parvient à réinitialiser et à changer le code PIN de sa mère (naturellement à l'insu de celle-ci), s'arrange ensuite pour l'épier, en attendant qu'un dépôt lui soit fait... Il importe probablement de faire remarquer que **MTN Mobile Money Cameroun** envoie présentement à ses clients, des SMS annonçant que tout client désireux de réinitialiser lui-même son code PIN, doit avoir moins de 5.000 FCFA en compte.

En se référant aux pages précédentes, les pages 13 et 14, on constate que l'entreprise **Orange Money Cameroun**, contrairement à sa concurrente, n'a pas opté pour une sorte de discrimination. Toutefois, il est à déplorer que cette entreprise n'accorde pas outre mesure de l'importance à la question de la réinitialisation des codes PIN ou codes secrets...Sur la même lancée, il est important de relever qu'en dépit des aléas inhérents à la prise en considération du **Numéro de Récupération**, il est déplorable, entre autres choses, que les clients ne soient pas assez sensibilisés à l'importance de ce numéro qui par sa nature même **devrait** être susceptible d'entraver, dans une certaine mesure, les initiatives des arnaqueurs. Pour tout dire, il n'est pas aisé de se prononcer sur l'opportunité de donner aux clients la possibilité de réinitialiser eux-mêmes dans certains cas leurs codes PIN.

Tout compte fait, il apparaît que la possibilité offerte actuellement aux clients de réinitialiser et de changer eux-mêmes leurs codes PIN, ne les dispense pas de se rendre aux agences, pour bénéficier d'autres services. Ils s'y rendent dans les cas : de perte, casse ou vol des portables ; des codes PIN bloqués (se référer au 1er paragraphe de la page 8) après trois (03) mauvais codes PIN validés, en général par des arnaqueurs ; des **Numéros de Récupération** inaccessibles (8ème paragraphe de la page 11), etc. En s'appuyant sur ces détails, il y a lieu de faire remarquer que les entreprises **Orange Money Cameroun** et **MTN Mobile Money Cameroun** doivent changer leur fusil d'épaule, en adoptant le **« Certificat d'Identité »**, solution qui leur permettra d'être à l'abri des critiques dont elles sont à présent victimes.

Il n'est probablement pas inutile de rappeler que le **« Certificat d'Identité »** est un concept inédit fondé sur le recours à la Police, dans le cadre de l'identification des clients ; ce qui est le gage des résultats inestimables. Une autre possibilité consisterait à s'inspirer de l'**Identité Numérique Certifiée**, un concept en vigueur dans certains pays dont la France, à la faveur de l'application mobile **France Identité**. Les conditions à remplir :

- Être majeur ;
- Posséder un téléphone portable doté de la technologie NFC **sans contact** (également utilisée pour le paiement sans contact) avec Android 11 ou IOS 16 minimum ;
- Avoir une Carte Nationale d'Identité Electronique (**CNIE**) permettant le sans contact.

A l'instar du **« Certificat d'Identité »,** l'**Identité Numérique Certifiée** est une solution que l'on peut adopter au Cameroun, sauf qu'elle dépend, entre autres, de la prise en considération des technologies somme toute plus ou moins onéreuses. Par ailleurs, il convient de préciser que la **CNIE**

n’existe pas au Cameroun ; et que, à titre d’information, l’**Identité Numérique Certifiée** est facultative en France.

Au demeurant, le **« Certificat d’Identité »** est de nature à profiter doublement au Cameroun :

1) Il s’inscrit dans le cadre de la lutte contre l’insécurité ;
2) Son adoption ne manquera pas d’être une contribution à l’accroissement des revenus, d’autant qu’il faudra apposer sur chaque **« Certificat d’Identité »**, un timbre spécial à l’instar de celui du passeport. Susceptible de coûter 300 FCFA, voire plus, il serait judicieux de le nommer **« timbre d’identification »**, car en matière d’identification des personnes, il sera utile dans le cadre de plusieurs procédures et de l’établissement de certains actes (sous-seing privé ou non). En ce qui concerne la lutte contre l’insécurité, il est à retenir que l’institution d’un **« timbre d’identification »** au Cameroun entravera sans nul doute les usurpateurs. Pour comprendre cela, il importe de ne pas perdre de vue qu’avoir par-devers soi une Carte Nationale d’Identité (**CNI**) ne peut être ipso facto la preuve d’en être le possesseur…

Il est important de noter que **la signature électronique biométrique**, celle qui est choisie par nombre d’entreprises réputées dans le monde, repose sur des informations biométriques qui proviennent des tracés des signatures. Elles comprennent : **les points des tracés et leurs positions**, **la vitesse d’exécution**, **l’accélération** ainsi que **la pression exercée par le doigt ou le stylet** sur le dispositif utilisé pour signer, s’agissant des dispositifs qui le permettent. En cas de contestation de l’identité du signataire, cela étant inimaginable du point de vue du **« Certificat d’Identité »**), les informations recueillies peuvent être utilisées par des experts en calligraphie, pour confirmer ou non l’identité du signataire. Pour tout dire, le degré d’identification des signataires, dans le cadre de **la signature électronique biométrique**, ne peut aucunement être comparable à celui des signataires qui profiteront du **« Certificat d’Identité ».**

Les multinationales **Orange Money** et **MTN Mobile Money** se doivent de faire leur mea-culpa, non seulement parce qu’elles se permettent chaque année depuis plus d’une décennie d’enjoindre à leurs filiales en Afrique de prescrire à des milliers d’agents de faire fonction d’Officiers de Police Judiciaire (usurpation de fonction), mais surtout pour les pertes matérielles ainsi que les dommages corporels auxquels sont exposés chaque jour les Africains.

Note : Tout client **Orange Money Cameroun** ou **MTN Mobile Money Cameroun** peut, au besoin, attester la véracité des détails contenus dans ce document, lesquels sous-tendent le présent projet qui est dédié à plusieurs institutions, y compris des associations de défense des intérêts des consommateurs et quelques médias.

Concepteur du projet : **Philibert MBOUM**
Liens utiles **: https://archive.org/details/om-mo-mo-cameroun**
https://www.change.org/anti-arnaque-afrique

SUPPLÉMENT

L'entreprise Orange Money Cameroun bénéficie-t-elle in petto des services d'une Cellule de détournement des projets ?

Avant de donner individuellement une réponse à la question posée, ce qui peut-on dire est une sorte de sondage, il est important de ne pas faire fi des annonces publicitaires diffusées par quelques médias au sujet d'un moyen mis par l'entreprise **Orange Money Cameroun** à la disposition de ses clients, pour leur permettre en substance de planifier automatiquement chaque mois, à leurs guises, leurs transactions et dépenses.

Dénommé "l**e gestionnaire financier"**, ce moyen conçu par Orange Money Cameroun repose sur le plagiat, d'autant qu'il renvoie à un projet intitulé **"compte-événements"**. Il est certainement important de souligner que dans sa parution numéro **4962**, c'est-à-dire celle du vendredi 26 avril 2019, le quotidien **La Nouvelle Expression** s'était fait l'écho de ce projet dont la réalisation avait été proposée à plusieurs entreprises parmi lesquelles la banque **UBA Cameroun**, **YUP Cameroun** (qui n'existe plus), **MTN Mobile Money Cameroun**, et bien entendu **Orange Money Cameroun**, initialement par une lettre datée du 10 janvier 2018.

BON A SAVOIR

Texte d'un **SMS** que l'entreprise **Orange Money Cameroun** envoie à ses clients :

*"Chaque 5F Compte : gère mieux ton argent avec **OM Tontine**. Fais des réserves et planifie tes dépenses sur la super App **Max it**, menu **Gérer mon argent**".*

Après lecture de la reproduction ci-dessous du projet **"compte-événements"**, prière d'analyser le contenu du **SMS** ici concerné et de taper https://archive.org/details/29-mai-08.29-pub-orange-cm, à défaut de cliquer simplement ici [La PUB](#) , pour écouter l'une des annonces publicitaires évoquées plus haut.

Paiements Mobiles

Le « compte-événements »

Le « compte-événements » est un produit inédit destiné à favoriser l'épargne non seulement dans certains pays du Sud où sont appliqués de temps en temps des programmes d'ajustement structurel, mais sous tous les cieux, puisque même dans les pays développés, on rencontre des personnes qui vivent au jour le jour et qui de toute évidence n'hésiteront pas à se servir d'un moyen qui leur donnera, mieux que ceux qui existent déjà, la possibilité de faire par moments un tant soit peu des économies.

En un mot, dans les contrées où il sera exploité, le « compte-événements » favorisera l'épargne de manière très satisfaisante ; autrement dit en détournant le public, dans une certaine mesure, du compte d'épargne et du compte courant, sans faire abstraction des tontines africaines, lesquelles sont justement très célèbres en Afrique.

Pour être tout à fait intelligible, le présent document a pour fil d'Ariane une sorte d'interview (**Q** = Question & **R** = Réponse).

- **Q** : Comment fonctionnera le **« compte-événements »** ?

- **R** : L'exploitation de ce projet nécessitera une application, puisque le **« compte-événements »** s'inscrit dans le champ des paiements mobiles. Sa particularité résidera en ce que, hormis la possibilité qui sera offerte chaque jour à ses détenteurs de recevoir des transferts d'argent, de vérifier leurs soldes, de faire des dépôts et de changer leurs codes secrets, ceux-ci ne pourront effectuer d'autres opérations telles que l'envoi et le retrait d'argent, sans tout d'abord déterminer à cet effet, quant à chacun d'entre eux, une période qui sera mise en vigueur automatiquement. Exemple : du 12 août au 10 septembre 2020. Cette caractéristique émanant des tirelires, elle permettra à chaque épargnant de préparer sereinement certaines occasions importantes : La rentrée scolaire dans les pays où l'école n'est pas gratuite, le renouvellement d'un bail, un voyage plus ou moins long, l'acquittement d'une dette, une naissance, etc.

- **Q** : Chaque détenteur d'un **« compte-événements »** aura-t-il la possibilité de s'en servir de façon répétitive ?

- **R** : Bien sûr, car avant l'expiration de la période qui aura été jugée favorable par un épargnant (Exemple à titre de rappel : la période du 12 août au 10 septembre 2020), ce dernier aura la possibilité d'en fixer une autre, pour un autre **événement**. S'il ne le fait pas, un message qu'il aura la latitude de bloquer le lui rappellera. Par ailleurs, afin qu'il soit plus efficace, le **« compte-événements »**, digne d'être appelé en plus **« compte-tirelire »**, fonctionnera sur la base de deux sous-comptes : le sous-compte **principal** et le sous-compte **courant**. Le sous-compte qualifié de **principal** sera à proprement parler le **« compte-événements »** ou le **« compte-tirelire »**, en effet il fonctionnera exactement comme indiqué précédemment. Le

sous-compte-**courant** quant à lui fonctionnera de manière tout à fait ordinaire, c'est-à-dire comme aujourd'hui. Par conséquent, les épargnants, pour s'en servir, ne se soumettront pas au préalable à une disposition particulière. Sur la même lancée, l'utilisation éventuelle d'une carte par un épargnant ne concernera en principe que son sous-compte **courant**.

- **Q** : Comment chaque épargnant mettra-t-il à profit les deux sous-comptes (le sous-compte **principal** et le sous-compte **courant**) de son **« compte-événements »** ?

- **R** : Un épargnant qui entendra faire un dépôt d'un montant par exemple de 400 €, sera en mesure de répartir à sa guise cette somme. Exemple : la somme de 300 € sera déposée dans son sous-compte **principal**, en vue d'un événement ; et 100 € dans son sous-compte **courant**. Cette caractéristique témoignant l'ambivalence du **« compte-tirelire »** ou le **« compte-événements »**, elle sera sans nul doute un atout incomparable au profit de toute entreprise qui exploitera le projet.

- **Q** : Peut-on dire sans risquer de se tromper que le **« compte-événements »** ou le **« compte-tirelire »** détournera dans une certaine mesure le public du compte d'épargne et du compte courant, sans faire abstraction des tontines africaines ?

- **R** : En interrogeant les faits, on en vient à ce que le compte courant ainsi que le compte d'épargne ne sont pas par nature tout à fait profitables aux personnes dépensières ; et que, du fait des **GAB** (Guichets Automatiques Bancaires), ils se prêtent aujourd'hui aux retraits d'argent à outrance, chose sans conteste incompatible avec la notion de l'épargne. En guise d'exemple, on peut imaginer les extravagances d'un fêtard dans un bar non loin d'une banque, ou plutôt d'un **GAB**… En ce qui concerne les tontines africaines, elles sont à dire vrai plus ou moins comparables au **« compte-tirelire »** ou le **« compte-événements »**, allusion faite à son sous-compte **principal**, lequel remplira sans faille, le rôle d'une tirelire. En dépit de toute similitude, la primauté du **« compte-événements »** sur les tontines africaines sera indéniable. Sur ce, il est à noter que chaque épargnant aura la possibilité de faire des dépôts à sa guise, c'est-à-dire lorsque cela lui paraîtra nécessaire et en fonction de ses disponibilités. Comme suite logique, le montant de chaque dépôt ne sera pas fixé à l'avance, par opposition, en parlant des tontines africaines, aux cotisations qui au demeurant sont de lourds fardeaux. Le **« compte-tirelire »** mettra manifestement ses détenteurs à l'abri des tourments des adhérents des tontines africaines qui non seulement s'endettent de temps en temps en vue de réunir des sommes pour leurs cotisations, mais qui au moment d'en bénéficier, sont dans certains cas, suppliciés par des enchères. Il importe de relever que les méthodes de désignation des bénéficiaires qu'adoptent les tontines africaines sont sans exception bien loin de satisfaire entièrement les attentes des adhérents. On peut d'ailleurs rallonger la liste des inconvénients des tontines africaines, en faisant mention des amendes, des agressions dont sont victimes les bénéficiaires du fait parfois de complicités, des malversations des dirigeants, etc. En résumé, il serait absurde de douter de l'opportunité ou pour mieux dire de la nécessité du **« compte-événements »**.

- **Q** : Les tontines africaines disparaîtront-elles ?

- **R** : Bâties sur un socle socioculturel, ces tontines ne disparaîtront pas. Elles seront au pire des cas, reléguées à un rôle de solidarité entre leurs adhérents.

- **Q** : Que savoir de la faisabilité du projet ?

- **R** : Elle ne peut être remise en cause, d'autant qu'il suffira simplement de tabler sur la programmation informatique. En clair, il sera question d'un know-how courant, adopté par exemple par des sites de crowdfunding (financement participatif). Dans le cadre du fonctionnement global de ces sites, chaque demandeur construit son projet et détermine à sa guise la date de mise en ligne (publication) automatique de celui-ci. Exemple : plusieurs semaines, voire plusieurs mois plus tard. En un mot, il est important de retenir que cette fonctionnalité ainsi que celle qui consiste à mettre fin automatiquement aux publications, dépendent des programmes informatiques.

- **Q** : L'exploitation du **« compte-événements »** aura-t-elle un impact sur le quotidien des populations ?

- **R** : Le **« compte-événements »** ou le **« compte-tirelire »** étant destiné à favoriser l'épargne, il va sans dire que son exploitation dans un pays quelconque contribuera au relèvement de l'état des finances des populations de ce pays, et sera par ricochet bénéfique à son économie.

Quelques remarques :

On peut aboutir à une restructuration des cartes de paiement et des comptes courant et d'épargne, en s'inspirant du **« compte-tirelire »** qui d'ailleurs est susceptible d'être muni d'un 3ème sous-compte en vue de permettre à toute personne dépensière, de fixer un montant quotidien (c'est un exemple) de ses retraits. La restructuration ici concernée consisterait grosso modo à doter les cartes de paiement, de même que le compte courant et le compte d'épargne, de plusieurs sous-comptes. Parlant par exemple de la carte de crédit, elle donnera à ses utilisateurs la possibilité de préparer sereinement les voyages et certaines autres occasions…

Au demeurant, il apparaît que le **« compte-événements »** participe des mesures que recommande le **FMI** à l'effet de la réduction du train de vie des populations. Aussi peut-on croire que cette institution de Betton Woods acceptera le parrainage du présent projet qui par ailleurs s'inscrit dans le cadre de l'une de ses missions : la réduction de la pauvreté, laquelle fait également partie des Objectifs de Développement Durable (**ODD**).

Concepteur du projet : Philibert MBOUM - Auteur de plusieurs publications et titulaire de trois (03) Brevets d'invention délivrés par l'OAPI et l'INPI-Paris.

Cette pétition vise à ce que des mesures fermes soient prises contre **Orange Money** et **MTN Mobile Money**, à l'effet d'améliorer la sécurité de leurs services en Afrique.

Il est envisagé de réaliser, en cas de nécessité, une vidéo sur cette pétition qui n'a pas été promue jusqu'à présent. En partageant la vidéo qui au besoin sera réalisée, vous contribuerez par ricochet à promouvoir la présente pétition qui seulement de ce fait sera susceptible d'être signée massivement.

Ci-dessous : Un spécimen d'une lettre devant être adressée à Messieurs les Directeurs généraux d'**Orange Money Cameroun** et **MTN Mobile Money Cameroun**, en guise de préavis de publication de la vidéo évoquée plus haut.

Philibert MBOUM

Tél. :

Courriel :

Douala, le

URGENT

A

Monsieur le Directeur général

d'Orange Money Cameroun

Douala

Objet : **Projets / https://change.org/anti-arnaque-afrique**

https://archive.org/details/video-petition

Monsieur le Directeur général,

Ma lettre précédente à vous adressée le 12 mai dernier dont copie ci-jointe n'ayant eu en dépit de son objet - **une mise en demeure** - aucune suite à l'instar de bien d'autres concernant divers projets que pour la plupart j'ai proposés à **Orange Money Cameroun** depuis environ dix (10) ans,

Je me suis résolu à vous faire part d'une pétition que j'ai récemment lancée en ligne sur le site **www.change.org**, via le lien **https://change.org/anti-arnaque-afrique**. Intitulée **« Mettons fin aux**

services alarmants d'Orange Money et MTN Mobile Money en Afrique », je me suis abstenu de promouvoir cette « plateforme » dont je suis jusqu'à présent le seul signataire.

Après lecture de la pétition susmentionnée, vous vous rendrez compte qu'en la promouvant, la réputation de l'entreprise que vous dirigez sera sérieusement entachée et par ricochet celle de votre multinationale.

En somme, il y a lieu de souligner qu'en accordant une suite assez favorable à la présente démarche, dans un bref délai, c'est-à-dire précisément **cinq (05) jours** à compter d'aujourd'hui, compte tenu (cf.1er paragraphe de cette lettre) des années qui se sont écoulées, certaines associations de défense des intérêts des consommateurs et moi-même renoncerons, entre autres, à la réalisation d'une vidéo, comme indiqué dans le texte de la pétition ici concernée. A noter que la publication de cette vidéo amènera les internautes à la partager sans cesse**…**

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments très distingués.

Philibert MBOUM

Cc. : - Quelques associations de défense des intérêts des consommateurs

- Archives

P.J. : - 01 copie de la lettre datée du 12/05/2025 (mise en demeure), à vous adressée

Pour le **CSP** (Comité de Suivi du Projet),

Philibert MBOUM